

Quoique nous ne soyons pas en train de modifier l'accord constitutionnel et que notre parti souhaite encore négocier un accord du lac Meech comportant un article d'introduction reconnaissant fièrement le multiculturalisme comme une caractéristique fondamentale, je suis heureux qu'il soit reconnu dans le projet de loi C-93 que le multiculturalisme constitue une caractéristique fondamentale de notre nation. J'espère que nous pourrons, à partir de cet article particulier, transposer ce sentiment et cette émotion dans notre Constitution la prochaine fois que le Parlement traitera l'accord du lac Meech.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, si je prends la parole, c'est pour appuyer les amendements à l'étude et notamment ceux proposés par mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp).

Il n'est pas difficile aux gouvernements d'énoncer des politiques et d'essayer de les mettre en oeuvre en adoptant des lois. Malheureusement, l'expérience et l'histoire nous ont appris que l'on peut avoir une loi et une politique, mais que si l'on n'est pas vraiment déterminé à les respecter, il ne se passe pas grand-chose.

Je rappelle aux députés que bien avant que le présent Parlement ou que toute assemblée législative provinciale ne s'occupent de multiculturalisme, le gouvernement fédéral et presque tous les gouvernements provinciaux, je crois, avaient mis en oeuvre, après avoir tenu bien des discussions et reçu bien des instances, des lois consacrant des pratiques justes et équitables en matière d'emploi et de logement. Le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales ont énoncé le principe voulant que toute discrimination en matière d'emploi ou de logement fondée sur la race, la religion, la couleur de la peau et, plus tard, le sexe, soit illégale. Cela est fort bien, mais on se rend compte qu'en réalité les choses n'ont pas beaucoup changé.

Si l'on effectuait un sondage auprès des gouvernements fédéral et provinciaux et des municipalités pour voir combien d'employés de ces administrations publiques font partie des minorités visibles, nous rougirions de honte. Je suis persuadé que si je menais une enquête dans ma propre ville, Winnipeg, je pourrais compter sur mes doigts tous les membres de minorités visibles qui travaillent pour les forces policières ou le service des incendies.

• (1650)

La semaine dernière, mon collègue le député de Winnipeg Nord-Centre (M. Keeper) insistait pour que la Société canadienne d'hypothèques et de logement prenne des mesures contre les propriétaires de logements à louer parce qu'il existe beaucoup d'éléments de preuve confirmant que ceux-ci font preuve de discrimination à l'égard des autochtones. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, avait raison de soulever cette question. Toutefois, je dois dire, avec beaucoup de regret, que je pense que non seulement la Société canadienne d'hypothèques et de logement a fait preuve de négligence, mais aussi la Commission manitobaine des droits de la personne, organisme mis sur pied par l'assemblée législative d'une province dirigée par un gouvernement néo-démocrate pendant des années. Cette Commission aurait dû s'occuper de cette question.

Multiculturalisme canadien—Loi

Ces problèmes ne sont pas faciles à régler. Il existe beaucoup de préjugés dans certaines couches de notre population. Ce genre de législation et nos efforts en matière de multiculturalisme ont précisément pour but d'aider les groupes minoritaires. Mon ami, le député de York-Ouest (M. Marchi), a déclaré qu'il est un Canadien de la première génération. Je suis un Canadien de la deuxième génération. Les parents et les grands-parents de certaines personnes que je représente sont venus dans ce pays il y a bien des années; dans d'autres cas, les gens que je représente sont arrivés au Canada au cours des dernières années. Ces personnes ont besoin d'aide. Il leur faut plus que des discours de bienvenue. Il leur faut plus que des lois qui sont censées les aider et les protéger. Il leur faut des mesures concrètes de la part des gouvernements.

Je dis avec beaucoup de regret, et je pourrais probablement le dire en termes beaucoup plus vigoureux, qu'indépendamment du parti en cause, les gouvernements ne se sont pas montrés aussi vigilants, aussi dynamiques et aussi déterminés qu'ils auraient dû l'être face à ce genre de discrimination.

Je voudrais en revenir au débat entourant le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi. Cette loi renferme d'excellentes dispositions, mais elle se révélera un échec parce que rien dans la loi n'oblige les ministères à fixer des objectifs en matière d'emploi des personnes de groupes minoritaires, à tâcher de les atteindre, et à faire rapport chaque année des progrès réalisés ou du chemin qu'il leur reste à faire pour y parvenir. Si les ministères ne mettent pas en oeuvre les politiques prônées par les gouvernements, ceux-ci peuvent alors prendre des mesures pour voir à ce que le genre de principes énoncés dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi de même que les principes énoncés dans la mesure à l'étude soient plus que des mots contenus dans des recueils de lois oubliés sur les rayons de la plupart des bibliothèques juridiques du pays, mais deviennent réalité. Cette réalité est extrêmement importante et nécessaire pour bien des gens qui vivent dans notre pays.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, j'ai quelques mots à dire au sujet de ce projet de loi, et je désire faire quelques observations à propos des motions que nous étudions présentement, notamment la motion n° 14 que mon collègue a présentée. Cette motion vise à obliger les institutions fédérales à mettre en oeuvre les politiques, programmes et actions au lieu de se contenter de les promouvoir.

Cette motion est importante parce que, comme l'a dit mon collègue en la présentant, les gouvernements devraient agir et non se contenter de faire de beaux discours sur le multiculturalisme au Canada; ils devraient non seulement savoir parler en termes justes des groupes ethniques, mais mettre en oeuvre des programmes qui changeront vraiment quelque chose dans la vie des membres des groupes et des collectivités ethniques au Canada. Certains des groupes existant dans ma circonscription enregistrent des taux d'emploi très élevés, les Philippins et les Portugais par exemple, de même que beaucoup d'autres groupes qui vivent dans le centre-ville. Les membres de ces groupes ont souvent une compétence professionnelle acquise ailleurs et qui n'est pas reconnue au Canada. Ils ont des taux de chômage bien supérieurs aux normes acceptables ici et qui ne transparaissent pas à travers les statistiques émises régulièrement et reprises par les actualités télévisées.